

NOTICE D'ENTRETIEN – LIVRET UTILISATEUR

SYSTÈME DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE AQUAMOP

E160

1 Objet du document

La présente notice a pour objectif de définir :

- les conditions d'utilisation du système AQUAMOP ;
- les opérations d'entretien nécessaires ;
- les obligations sanitaires réglementaires ;
- les modalités de suivi et de traçabilité.

2 Cadre réglementaire applicable

Textes réglementaires :

- Code de la santé publique – dispositions relatives aux eaux impropres à la consommation humaine ;
- Décret n° 2024-796 du 12 juillet 2024 relatif aux utilisations d'eaux impropres à la consommation humaine ;
- Arrêté du 12 juillet 2024 relatif aux conditions sanitaires d'utilisation des eaux impropres à la consommation humaine dans les bâtiments pour des usages domestiques (article R. 1322-94 du Code de la santé publique).

Références techniques :

- NF EN 16941-1 – Systèmes de récupération d'eau de pluie : spécifications relatives à la conception, au dimensionnement, à la mise en service, à l'entretien et à la maintenance ;
- NF EN 1717 – Protection du réseau d'eau potable : exigences relatives à la disconnexion visant à éviter toute contamination du réseau.

3 Nature de l'eau

L'eau de pluie récupérée est une eau non potable. Elle ne doit pas être utilisée pour :

- la consommation humaine ;
- La préparation alimentaire ;
- l'hygiène corporelle.



L'eau de pluie est une eau non potable

Elle ne respecte pas les limites de qualité fixées par le code de santé public pour les eaux destinées à la consommation humaine.

NOTICE D'ENTRETIEN – LIVRET UTILISATEUR

SYSTÈME DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE AQUAMOP

E160

4 Usages autorisés

L'eau de pluie peut être utilisée pour les usages domestiques suivants :

- Lavage du linge ;
- Lavage des sols intérieurs ;
- Évacuation des excréta (WC) ;
- Alimentation de fontaines décoratives non destinées à la consommation humaine ;
- Nettoyage des surfaces extérieures ;
- Arrosage des jardins potagers ;
- Arrosage des espaces verts à l'échelle du bâtiment.

USAGES AUTORISÉS



ARROSAGE



CHASSES D'EAU

LAVAGE DES
SOLS ET
VÉHICULES

LAVE-LINGE

Sous réserve
d'un traitement adapté
de l'eau de pluie de type
filtration UV germicide



BOISSON

PRÉPARATION
DES ALIMENTS

LAVE VAISSELLE

HYGIÈNE
CORPORELLE

USAGES INTERDITS

Produits interdits :

Il est strictement interdit d'introduire dans la cuve ou les canalisations :

Produits nocifs :

- huiles et graisses ;
- cires et résines ;
- peintures et solvants ;
- produits pétroliers ;
- pesticides ;
- tout produit toxique.

Déchets :

- déchets ménagers ;
- mégots ;
- serviettes hygiéniques, tampons, préservatifs ;
- chiffons, emballages, etc.

Autres :

- eaux de condensation (chaudières, climatiseurs) ;
- eaux de piscine.



NOTICE D'ENTRETIEN – LIVRET UTILISATEUR SYSTÈME DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE AQUAMOP

E160

5 Fonctionnement du système

1. **Collecte** : l'eau de pluie est acheminée depuis les toitures via les descentes de gouttières.
2. **Protection en amont** : une crapaudine ou grille retient les débris.
3. **Préfiltration** : un filtre élimine une partie des matières en suspension.
4. **Entrée dans la cuve** : un tube anti-remous limite la remise en suspension des dépôts.
5. **Utilisation** : l'eau est distribuée via une pompe (immergée ou de surface).
6. **Trop-plein** : évacuation vers réseau pluvial ou dispositif d'infiltration.

6 Configurations possibles



NOTICE D'ENTRETIEN – LIVRET UTILISATEUR

SYSTÈME DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE AQUAMOP

E160

7 Entretien du système

Élément	Surveillance	Périodicité	Entretien	Périodicité
Chéneaux, gouttières, descentes	Vérification de l'écoulement et de l'état général	6 mois	Nettoyage des dépôts	6 mois
Systèmes de filtration	Vérification du fonctionnement	6 mois	Nettoyage des filtres	6 mois ou si nécessaire
Cuve	Vérification étanchéité et propreté	6 mois	Vidange, nettoyage, désinfection	12 mois
Siphon trop-plein / clapet	Vérification du fonctionnement	6 mois	Nettoyage / remise en état	Si nécessaire
Vannes / robinets	Manœuvre et contrôle	12 mois	Remise en état	Si nécessaire
Signalisation	Présence « eau non potable »	6 mois	Remise en état	Si nécessaire
Pompe	Vérification fonctionnement	6 mois	Nettoyage crépine	12 mois

Cas d'un usage intérieur

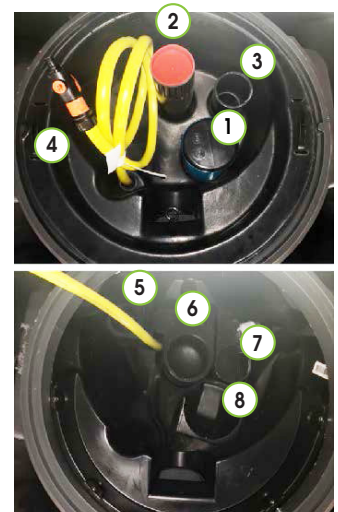
- Disconnexion réseau : vérification tous les 6 mois ;
- Compteurs : contrôle annuel ;
- Groupe de gestion : contrôle semestriel.

Nota : adapter la fréquence selon l'environnement et l'usage.

Exemple d'entretien du panier filtrant (modèle CEP2/6022/10)

Protocole de maintenance (hors système de pompage)

- Dévisser le couvercle.
- Extraire le cylindre de filtration (filtre bleu de maille 1 mm) **1** et le passer sous eau claire, hors de la cuve. Le brosser avec une brosse souple si besoin.
- Déboîter le bouchon rouge de la crépine de filtration (maille 6 mm) **2** et nettoyer l'intérieur du tube au jet d'eau si besoin.
- Rincer le trop-plein **3** au jet d'eau si besoin.
- Si le panier est encrassé, il est favorable de procéder à son nettoyage. Le panier est extractible, que la cuve soit posée sans rehausse ou avec la rehausse SIMOP. Il peut être extrait au moyen des poignées latérales **4**.
- En cas de besoin, procéder au rinçage au jet d'eau du trop-plein de la cuve **5**, de l'intérieur de la boîte d'évacuation des eaux **6** et de l'intérieur de la boîte d'évacuation des feuilles **7**.
- Éviter au maximum d'envoyer de l'eau sale dans le dispositif anti-remous **8**.
- Remettre le panier
- Visser le couvercle



NOTICE D'ENTRETIEN – LIVRET UTILISATEUR

SYSTÈME DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE AQUAMOP

E160

8 Carnet sanitaire

En cas d'utilisation intérieure, un carnet sanitaire doit être tenu avec :

- date
- intervention
- observations
- signature

Opérations minimales à consigner :

- inspection générale
- vérification des écoulements
- nettoyage des réseaux
- nettoyage des filtres et crapaudines
- contrôle du trop-plein
- vidange et désinfection de la cuve

9 Contrat d'entretien

Il est recommandé de souscrire un contrat d'entretien annuel auprès d'un professionnel agréé afin de garantir la performance et la sécurité de l'installation.

10 Déclaration réglementaire

Une déclaration auprès du préfet (article R.1322-100 du Code de la santé publique) est obligatoire pour certains usages, notamment le lavage du linge.

Elle doit préciser :

- identité du propriétaire
- identification du bâtiment
- volumes utilisés
- nombre d'usagers

11 Fiche de conformité

Une fiche de conformité doit être établie lors de la mise en service.

Elle doit notamment attester :

- absence de connexion avec le réseau d'eau potable
- conformité des usages
- signalisation « eau non potable »
- bon état sanitaire du système
- bon fonctionnement global

NOTICE D'ENTRETIEN – LIVRET UTILISATEUR

SYSTÈME DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE AQUAMOP

E160

MODELE DE FICHE D'ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Établie à la mise en service des équipements de distribution d'eau de pluie à l'intérieur d'un bâtiment

Éléments à vérifier (conformité à la réglementation)	Vérification effectuée	Observations éventuelles
Nature du toit		
Filtration en amont du réservoir		
Réservoir de stockage de l'eau de pluie (matériau, étanchéité, protection de l'aération contre les intrusions d'insectes, arrivée d'eau cri point bas, accès sécurisé et aptitude au nettoyage)		
Trop-plein du réservoir (capacité d'évacuation suffisante et grille anti-moustique)		
Si trop-plein raccordé au réseau d'eaux usées : clapet anti-retour		
Absence de connexion avec le réseau d'eau potable.		
Notamment, en cas d'alimentation d'appoint en eau : disconnexion par surverse totale		
Signalisation du réseau intérieur d'eau de pluie		
Signalisation des points d'usage d'eau de pluie		
Robinets de soutirage (verrouillables)		
Usages de l'eau de pluie : absence d'usages intérieurs autres que l'évacuation des excréta et le lavage des sols (absence de piquage sur le réseau d'eau de pluie)		
Cas d'un bâtiment raccordé au réseau d'eaux usées : présence d'un système d'évaluation du volume d'eau de pluie utilisé dans le bâtiment		
Autres observations de la personne responsable de la mise en service :		
Autres observations du propriétaire :		
Les instructions nécessaires au fonctionnement du système ont été données ; toutes les documentations techniques requises et toutes les notices de service et d'entretien existantes suivant la liste ont été remises.		

Je soussigné, M.....
 personne responsable de la mise en service ou son repré-sentant, atteste que l'installation est conforme à la régle-mentation en vigueur en ce qui concerne la conception de l'installation de récupération d'eau de pluie, l'apport éventuel d'eau du réseau de distribution public, le réseau intérieur de distribution et les npoints d'usages.

Fait à
 Le/...../.....

Autres observations du propriétaire :

Signature

Autres observations de la personne responsable de la mise en service :

Cachet de l'entreprise

NOTICE D'ENTRETIEN – LIVRET UTILISATEUR

SYSTÈME DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE AQUAMOP

E160**MODELE CARNET D'ENTRETIEN****ENTRETIEN N°1**

Date de l'entretien :/...../.....

Réalisé par :

Opérations d'entretien effectuées : (Cocher ce qui a été fait)

- Inspection générale de l'installation
- Vérification du bon écoulement des eaux
- Nettoyage et élimination des dépôts des chéneaux, gouttières et tuyaux de descentes
- Nettoyage des filtres
- Vérification du siphon trop plein et clapet anti-retour
- Vidange, nettoyage et désinfection de la cuve

Commentaires :
.....
.....**ENTRETIEN N°2**

Date de l'entretien :/...../.....

Réalisé par :

Opérations d'entretien effectuées : (Cocher ce qui a été fait)

- Inspection générale de l'installation
- Vérification du bon écoulement des eaux
- Nettoyage et élimination des dépôts des chéneaux, gouttières et tuyaux de descentes
- Nettoyage des filtres
- Vérification du siphon trop plein et clapet anti-retour
- Vidange, nettoyage et désinfection de la cuve

Commentaires :
.....
.....**ENTRETIEN N°3**

Date de l'entretien :/...../.....

Réalisé par :

Opérations d'entretien effectuées : (Cocher ce qui a été fait)

- Inspection générale de l'installation
- Vérification du bon écoulement des eaux
- Nettoyage et élimination des dépôts des chéneaux, gouttières et tuyaux de descentes
- Nettoyage des filtres
- Vérification du siphon trop plein et clapet anti-retour
- Vidange, nettoyage et désinfection de la cuve

Commentaires :
.....
.....